



Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis de la Commission permanente d'urbanisme (CPU), à l'intention de la Municipalité de la Ville de Pully

Sur le Préavis No 08-2025 - Garderies du Parc Guillemain
Réhabilitation du bâtiment de l'av. Guillemain 9-11, transformation et mise en conformité de la Garderie du Parc, av. Guillemain 7

Crédit d'investissement demandé CHF 9'800'000.00 TTC

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,

La Commission permanente d'urbanisme s'est réunie le 17 mars 2025 à la salle du Foyer de la Maison Pulliérane pour examiner le préavis susmentionné et vous faire part de son préavis sur l'objet cité en titre.

Sous la présidence de M. Remo Kuonen, elle était composée de Mmes Evelyne Campiche Ruegg (suppléante), Sophie Cuendet Du Roy, Carinne Domingos, Nadia Privet, Pauline Tafelmacher, Florence Steinhauslin (déléguée CoGes) et de MM. Olivier Burnet, David Contini, Patrick Du Bois (suppléant), Roland Du Bois, Jean-Marc Duvoisin, Thomas J'espère, Leonardo Kardum (suppléant), Dimitri Simos et Philippe Slama.

Mme Line Zolliker et MM. Olivier Constantin, Sébastien Lévy (suppléant) et Sébastien Wolleb (suppléant) étaient excusés.

L'administration communale était représentée par MM. Lucas Girardet, Municipal, DUE, Etienne Rass, chef de service, DUE, Vincent Chardonnens, adjoint au chef de service, responsable de l'aménagement du territoire, DUE.

1. CONTEXTE

Conformément à l'article 51 alinéa 2 lettre a du Règlement du conseil communal de Pully (RCCP) : « *La Municipalité demande le préavis de la Commission permanente d'urbanisme au sujet du choix de l'emplacement prévu pour tout projet d'équipement collectif tel que constructions scolaires, sportives, installations pour l'épuration des eaux usées et réseau de concentration, bâtiments administratifs, etc. ;...* ».

2. OBJET

L'objectif de la commission est donc de se positionner et de donner son préavis sur l'opportunité d'inclure le bâtiment de Guillemain 9-11, actuellement vétuste, vide et sans

affectation, à l'extension du programme d'accueil préscolaire, c'est-à-dire à une Maison de l'Enfance à la Campagne Guillemain, afin de constituer un ensemble cohérent avec le bâtiment de la Garderie du Parc de l'avenue Guillemain no 7.

Le projet répond à une demande accrue de places d'accueil pour les familles domiciliées à Pully. Par ailleurs, le bâtiment de l'avenue Guillemain 9-11 nécessite une rénovation énergétique complète, ainsi qu'un important assainissement structurel, et il se prête à l'extension du programme d'accueil préscolaire.

3. DECISION

Avant de se déterminer, plusieurs commissaires relèvent que ce genre de décision devrait faire l'objet d'une séance spécifique de la CPU en connaissance du préavis soumis au Conseil communal et non d'une simple adjonction d'un point à l'ordre du jour prévu initialement.

En conclusion, la commission donne un préavis favorable à la Municipalité, par 8 voix contre 0 et 4 abstentions, en faveur de l'affectation du bâtiment de l'avenue Guillemain 9-11 pour y développer de nouvelles places d'accueil préscolaire.

Pully, le 7 avril 2025

Pour la Commission, le président

Remo Kuonen